



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

Présents: Patrick ROMANOW, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Anne BOULIN, Justine MARTINI, Dominique RENARD Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Pascal CARBUCCIA qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Francis MOIGNOT qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU, Aurélie CALVEL qui a donné pouvoir à Jean-François BERNICCHIA et Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Justine MARTINI.

La séance commence à 20h40. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Monsieur Patrick ROMANOW propose l'ajout d'un point supplémentaire :

- Indemnités de fonction

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 10 Juin 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Modification des statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire rappelle le document adressé au élus mentionnant les modifications.

Adopté à l'Unanimité.

3. Vente d'un bien communal.

Monsieur le Maire indique que le terrain à bâtir de 38m² agrémenté d'un jardin de 83m² non attenant, est estimé à 20 000€ et sollicite l'accord du Conseil pour signer tout document nécessaire à la vente de ces biens situés rue du 8 Mai 1945.

Adopté à l'Unanimité.

4. Décision modificative budgétaire.

Monsieur Lucien DUBOIS indique qu'il convient de procéder aux mouvements suivants :

D615231 Entretien voirie : Diminution de crédits : 8 000€

D023 Augmentation crédits: 8 000€

R021 : Augmentation crédits : 8 000€

D2157 : Augmentation crédits : 8 000€

Le résultat budgétaire demeure équilibré.

Adopté à l'Unanimité.

5. SDESM.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à ce syndicat en charge des négociations de prix des fournitures électriques et gazières.

Adopté à l'Unanimité

6. Titularisation d'un Agent stagiaire.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération relative à la création d'un poste de stagiaire sur la base de 24/35^{ème} à compter du 1^{er} Avril 2022 et propose désormais la titularisation de l'Agent à compter du 1^{er} Octobre 2022.

Adopté par 13 voix Pour et 1 Abstention.

7. Indemnités du Maire et des Adjoint.

Monsieur le Maire explique que suite aux décisions gouvernementales régissant les indemnités, il convient de délibérer sur les montants actualisés versés au Maire et aux Adjoint.

Adopté à l'Unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Lucien Dubois fait le point sur les travaux en cours à l'église ainsi que sur la remise en état de la pendule de la Mairie. Il indique également la mise en service d'un nouveau four à la cantine.

Justine Martini donne information sur la sortie fin septembre début octobre du prochain numéro de la Gazette.

Dominique Renard fait part du bon accueil de la signalétique au sol faite au Tillet et de l'efficacité du nouvel éclairage au Tillet et aux Poupelins.

Jean-François Bernicchia fait le point sur les deux tableaux numériques installés à l'école durant les congés d'été.

Claude Tessier rappelle les travaux en cours au cimetière et l'intervention d'une entreprise pour dégager les arbres tombés sur le chemin de halage au niveau du centre équestre.

Françoise Sadkowski s'enquiert des démarches effectuées pour remédier aux problèmes de desserte des bus.

Patrick Romanow explique alors les différentes démarches entreprises par les élus (Députée, Président de la CACPB, Maires...) auprès des Transporteurs, de la Région et du Département. Il s'agit d'un problème national que les Transporteurs se

sont engagés à rapidement améliorer sachant que la situation est très tendue.

La société TRANSDEV a communiqué les actions entreprises pour remédier à ces dysfonctionnements dans les meilleurs délais, une attention toute particulière étant accordée aux transports scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 19 Septembre à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 19 Septembre 2022

Le Maire,
P. ROMANOW



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanow'.

